

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

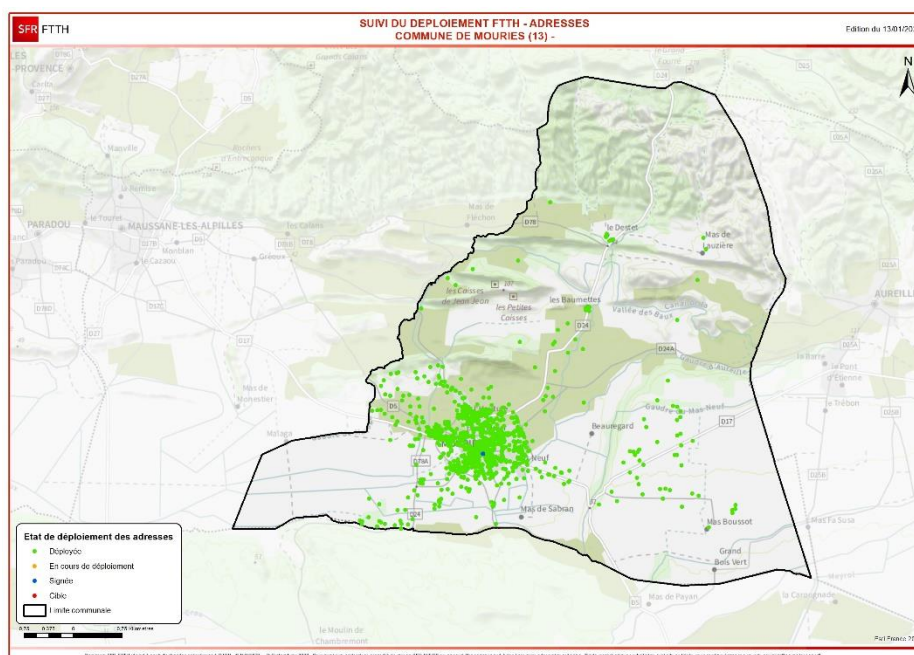
La ville de Mouriès accélère avec la fibre

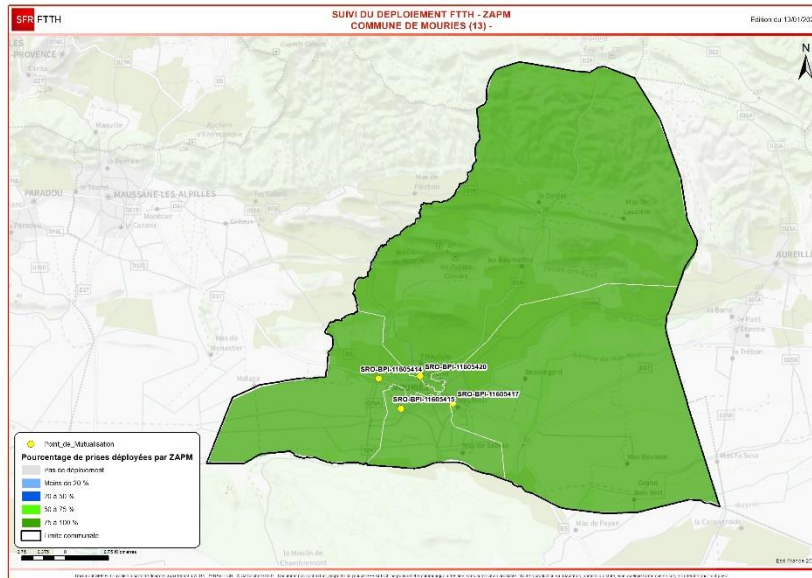
Débuté par une phase d'études détaillées, le réseau LaFibre13 FTTH à Mouriès, se déploie à partir d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) situé sur la commune, il dessert **4 Points de Mutualisation (PM) ou armoires de rue réparties sur le territoire communal.**

Chacun de ces 4 équipements permet d'apporter la Fibre à un groupe de 300 à 500 logements ou locaux professionnels, après qu'une desserte en Fibre soit tirée dans chaque rue, du Point de Mutualisation considéré vers chaque logement.

A date, plus de 90%, soit 1 602 foyers Mourièsiens sont raccordés à la fibre optique. Le chantier de construction de ce réseau a été dimensionné pour que **l'ensemble de la ville et de ses quartiers, soit 1 772 foyers dans la commune, aient accès à la vitesse et à la performance de la Fibre le plus rapidement possible.**

Pour vérifier votre éligibilité rendez-vous sur : <http://www.lafibre13.fr/test-deligibilite/>





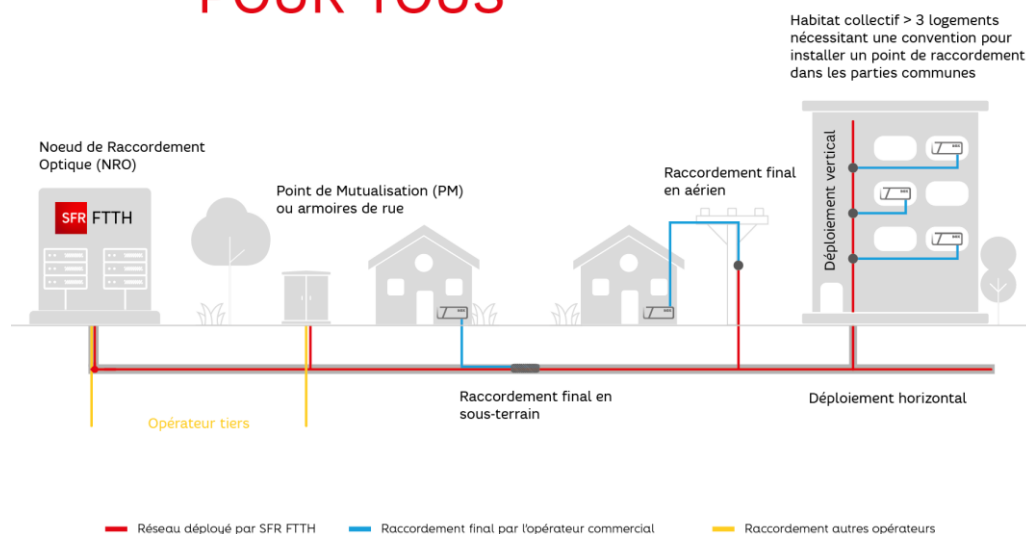
Permanence fibre

Par petits groupes de 15 personnes dans le respect des règles sanitaires, les habitants de la commune ont pu poser leurs questions et en savoir plus sur la fibre optique déjà disponible pour 90% des logements de la commune.



LA FIBRE POUR TOUS

SCHÉMA EXPLICATIF DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN ZONE MOYENNEMENT DENSE



Ce réseau mutualisé déployé par SFR FTTH pourra accueillir tous les opérateurs - Fournisseurs d'Accès Internet - qui souhaiteraient proposer leurs services Fibre aux Mourièsiens et Mourièsiennes.

Pour en savoir plus sur le déploiement de la fibre dans les Bouches-du-Rhône : www.lafibre13.fr/

GUIDE PRATIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (de l'épaisseur d'un cheveu). Le signal lumineux conduit par la fibre va permettre de transmettre un très grand volume de données numériques. Les échanges de données se font à une très grande vitesse, supérieure aux autres technologies comme l'ADSL.

En quoi la fibre diffère-t-elle de l'ADSL ?

Dernière technologie adoptée par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), la fibre optique ne nécessite pas de ligne téléphonique. A la différence de l'ADSL, les débits permis par la fibre ne sont pas affaiblis du fait de l'éloignement du nœud de raccordement. La Fibre Optique offre des débits jusqu'à 1Gbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL.

Quelles sont les performances de la fibre ?

Avec près de 7 écrans connectés par foyer (du smartphone à la télévision connectée en passant par les PC et les tablettes) et avec l'accroissement des services et de l'audiovisuel en ligne, la demande de débits explose. La fibre, grâce aux débits de plus en plus performants qu'elle propose, constitue la meilleure technologie pour répondre à cette demande. Elle offre aux particuliers comme aux entreprises, une expérience exceptionnelle leur permettant de profiter au quotidien du meilleur du numérique et des contenus en simultané.

Concrètement, la fibre permet d'accéder aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité dans des conditions de fonctionnement optimales. Les temps de chargements se réduisent considérablement. Ainsi, les utilisateurs peuvent échanger et partager des fichiers volumineux presque instantanément. Ils profitent également d'une excellente qualité d'image (qualité HD, 4K) sur plusieurs écrans du foyer et bénéficient de l'ensemble de leurs services simultanément, sans perte de qualité sur l'un d'eux.

A titre d'exemples, il est possible avec la fibre de :

- **télécharger** un film (700 Mo) en 7 secondes avec la fibre à 1Gbit/s (contre 5 minutes en ADSL). De la même façon, une série de 10 épisodes (5 000 Mo) se télécharge en 50 secondes (contre 45 minutes en ADSL) ;
- **jouer en réseau** et prendre vos adversaires de vitesse ;
- **mettre en ligne** une centaine de photos en 5 secondes (contre 3 minutes en ADSL).

Comment équiper son logement ?

- **En habitat collectif** (copropriété ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Il est nécessaire de se rapprocher de son propriétaire bailleur ou de son syndic de copropriété pour s'assurer que les conventions soient bien signées. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial.
- **En maison individuelle**, la convention d'opérateur d'immeuble n'est pas requise : le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires.

A propos de SFR FTTH – www.sfr-ftth.com

SFR FTTH est une filiale du Groupe Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales.

À ce titre, SFR FTTH va déployer, commercialiser et assurer la maintenance de plus de 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années. Elle intervient en Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) dans le cadre de déploiements en fonds propres et en zone RIP dans le cadre de Délégations de Service Public ou par le biais de Partenariats Public Privé aux projets d'aménagement numérique du territoire initiés par les collectivités territoriales.